

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
SOURCES DU LAC D'ANNECY**

ENQUÊTE PUBLIQUE

**MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DE
L'ÉGLISE DE SAINT-FERREOL**

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

AVIS MOTIVÉ DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

.....

BRON Jean Paul, désigné commissaire enquêteur, par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble n° E19000272/38 en date du 20.08.2019, visée dans l'arrêté de Monsieur le Président de la communauté de communes des sources du lac d'Annecy n°92/19 en date du 17 /10/2019 afin de procéder à l'enquête publique relative à la Modification du périmètre délimité des abords de l'église de Saint Ferréol, procédure conjointe avec l'enquête publique relative à la révision allégée n°1 et la modification n°1 du PLUi-H de la Communauté de Communes des sources du lac d'Annecy..

Ouverte du **12 novembre 2019 au 12 décembre 2019** inclus aux jours et heures d'ouverture au public des mairies composant la Communauté de Communes des sources du lac d'Annecy et du siège de la Communauté de Communes.

J'ai procédé aux opérations suivantes :

- 1-présentation du dossier relatif à la révision simplifiée n°1 du PLUi, à la modification n°1 du PLU et la modification du périmètre délimité des abords de l'église de Saint Ferréol
- 2-reconnaissance du territoire de la Communauté de Communes.
- 3-réception du public.
- 4-analyse des observations du public.
- 5-Réunion avec Monsieur Philippe GOY responsable service aménagement CCSLA
- 6-visa des pièces
- 7- Présentation du procès-verbal d'enquête en présence de Monsieur Michel Coutin, Président de la CCSLA- Monsieur Roland Blampey, Vice-Président de la CCSLA – Monsieur Philippe Goy, responsable du service aménagement de la CCSLA.
- 8-rédaction du rapport et des conclusions personnelles.

COMPOSITION DU DOSSIER DE L'ENQUÊTE

- 1-Courrier du Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le porter à connaissance
- 2-Plan parcellaire avec tracé du périmètre des abords de l'église de Saint-Ferréol
- 3-Justification du périmètre délimité des abords proposés

Rappel sur le déroulement de l'enquête

L'enquête relative à la révision allégée n°1 et de modification n°1 du PLUi, diligentée par l'arrêté du président de la CCSLA, cité ci-dessus s'est déroulée dans les formes déterminées par le code de l'urbanisme et de l'environnement.

Pendant cette période d'enquête, le dossier comprenant l'ensemble des pièces précitées et le registre d'enquête étaient disponibles dans les différentes mairies de la CCSLA et au siège de la CCSLA où chacun pouvait consigner ses observations ou les adresser, par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, à la Communauté de Communes des Sources du lac d'Annecy, 32 route d'Albertville Faverges 74210 ou par voie électronique à l'adresse suivante :

pluimodifications@cc-sources-lac-annecy.com

Le dossier pouvait également être consulté sur le site internet de la CCSLA : - <https://www.cc-sources-lac-annecy.com/>

Concernant l'élaboration du projet d'instauration d'un périmètre délimité des abords de l'église de Saint-Ferréol (PDA), je relève que :

- ❖ Le dossier présenté conjointement à la révision allégée N°1 et à la modification n°1 respecte bien le cadre juridique fixé par l'article L. 621-31 3° et 4° alinéa et l'article R 621-92 du code du patrimoine fixant les conditions dans lesquelles un PDA est créé.
- ❖ L'analyse justificative du nouveau tracé a bien pris en compte le contexte réglementaire, le site et son environnement avec notamment, le contexte géographique et le contexte historique, le descriptif du monument historique, les éléments patrimoniaux et paysagers remarquables de la commune, les vues lointaines et rapprochées.
- ❖ Le projet établi en concertation avec l'architecte des bâtiments de France, a fait l'objet d'une validation du Maire de la commune concernée par courrier en date du 13 janvier 2017.

Il résulte de ce qui précède que j'émet **un avis favorable** au projet d'instauration d'un **Périmètre Délimité aux Abords** de l'église de Saint-Ferréol.

Pers-Jussy, le 06.01.2020_

Jean Paul Bron

